



But **et Engagements** **de la commission sportive**

La commission sportive a pour but de créer une équipe sportive d'encadrants officiels permettant d'harmoniser et de pérenniser les conseils pour la pratique du tir dans le club.

Les entraîneurs et encadrants souhaitant prodiguer les conseils d'entraînements au sein des Cupidons Mayennais doivent intégrer l'équipe sportive et s'engagent sur les termes suivants :

Conditions pour intégrer l'équipe sportive

Archers ayant eu une formation qualifiante émis par la FFTA.

Le responsable de l'équipe sportive est le formateur ayant la plus grande ancienneté en nombre de licences et le plus haut de niveau de formation. Le responsable reste le décideur final sur certaines décisions de l'équipe sportive. Et à défaut de diplôme valide, le président reste dernier décideur d'intégrer des assistants à l'équipe.

Retrait et exclusion de l'équipe sportive

A la demande, auprès du responsable d'équipe, un membre de l'équipe sportive peut quitter cette dernière à tout moment.

En cas de non-respect des termes de fonctionnement de l'équipe sportive ci-dessous, le membre de l'équipe fautif peut se voir écarter de celle-ci. La décision reste à la discrétion du responsable de l'équipe sportive et/ou à la présidence du club.

Représentation extérieure et interne

Les membres de l'équipe sportive s'engagent à la représentativité du club en concours et en encadrement extérieur.

Cette dernière s'effectue par le port de la tenue officielle du club :

- ❖ T shirt / Sweat du club et pantalon blanc pour les concours
- ❖ T Shirt / Sweat du club pour représenter le club en concours

La méthode d'apprentissage des archers

Du fait de l'affiliation du club à la FFTA, la méthode fédérale s'en trouve obligée.
(Voir en annexe pour plus de détails)

Cependant en fonction des contraintes morphologiques de l'archer, il convient :

- ❖ d'avoir les épaules naturellement basses.
- ❖ d'avoir une position la plus naturelle possible en évitant les contraintes squelettiques, (rétroversion bassin, etc) en privilégiant le gainage musculaire.

Au fur et à mesure de l'apprentissage il est privilégié, un alignement du bloc avant et arrière (coude sous la ligne des yeux), le recul du coude, une libération relâchée.

Après une initiation en arc nu, le passage au viseur s'effectue durant le premier trimestre de pratique. Si la pratique sportive est envisagée par l'archer.

La diversification de l'arme s'effectue au bout d'un an de pratique suivant le choix de l'archer et après un passage en commission.

Les changements exceptionnels d'armes concernant les archers sont soumis à commission.

L'obligation de dragonne et palette quelque soit l'arme.

L'encadrant s'engage également à montrer l'exemple dans sa pratique.

L'encadrement des archers

Les membres de l'équipe sportive s'engagent dans l'encadrement de TOUS les archers quelque soit l'arme et l'ancienneté sans aucune différence de niveau.

Pour entretenir l'envie de pratiquer, de s'entraîner et pour progresser, l'archer doit se faire plaisir. De ce fait les entraîneurs et encadrants se doivent d'être stimulant, positif et donner envie de s'entraîner.

Les membres de l'équipe sportive guident l'archer sur sa progression dans la pratique par l'atteinte d'objectifs de maîtrise technique ou de performance.

Cette progression est valorisée par une attitude positive des membres de l'équipe sportive sur les progrès réalisés par l'archer.

Changement d'arc, de puissances, des branches et des accessoires sont soumis à l'équipe matériel puis à validation de l'équipe sportive.

L'encadrement est imposé durant les séances du mercredi et samedi.

Durant les autres séances d'entraînement, l'encadrement est à la discrétion de l'entraîneur ou encadrant mais toujours dans les mêmes objectifs cités plus haut.
Les possibles séances du dimanche sont soumises aux disponibilités de l'équipe sportive.

Forme des séances d'entraînement

L'attribution par la présidence du club, **de clés des locaux techniques et infrastructures n'est possible qu'aux seules membres de l'équipe sportive**, en dehors du secrétariat et de l'équipe matériels.

Les séances sont axées sur l'alternance et la variété des situations de tir.

La mise en place de situations ludiques est souhaitable car on peut apprendre en s'amusant.

Les membres de l'équipe sportive ont l'obligation d'une présence active lors des tirs et doivent pratiquer les échauffements de groupe sauf contre indication médicale motivée.

Les séances sous forme exceptionnelle sont soumises à l'équipe technique.

Des séances extérieures sont également privilégiées lorsque le temps le permet.

L'encadrement des samedis et mercredis sont sous la responsabilité du co-responsable ou responsable de séance décidé en commission sportive. Le début des tirs en début de séance s'effectuent après décision des responsables, le passage des consignes et la mise en place des archers.

A Mayenne,
Le,

Le président

Les membres de la commission

Nom, Prénom, signature précédé de la mention
"lu et m'engage à respecter la démarche fédérale et valeurs du club"